

La Cour et votre enfant:

lorsque maman et papa se séparent

des mots et des images
faciles à comprendre



wake smith
Incorporating Benson Clegg
Solicitors


Barristers at **BankHouse**

La Cour et votre enfant

lorsque maman et papa se séparent



l'enfant



la conseillère juridique de Papa



le conseiller juridique de Maman



l'avocat

Les Personnes

Voici les personnes qui apparaissent dans cette brochure.



Maman



Papa



le médiateur



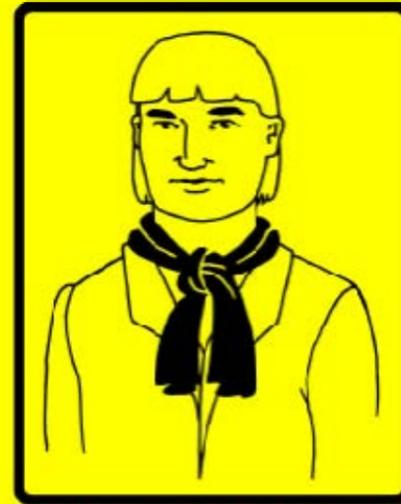
la soeur de maman



l'amie de maman



le grand-père de l'enfant



l'officier 1 de la CAF/CASS



l'officier 2 de la CAF/CASS

Texte

1. Lorsque deux personnes ont un enfant et forment une famille, ils partagent souvent le travail en tant que parents et élèvent leurs enfants.



2. Lorsque les parents se séparent parce qu'ils ne s'aiment plus ou parce qu'ils ne s'entendent plus bien, ils doivent prendre des décisions en ce qui concerne où les enfants vont vivre.



3. Certains parents peuvent décider où les enfants vont vivre et combien de temps ils passeront avec chaque parent.

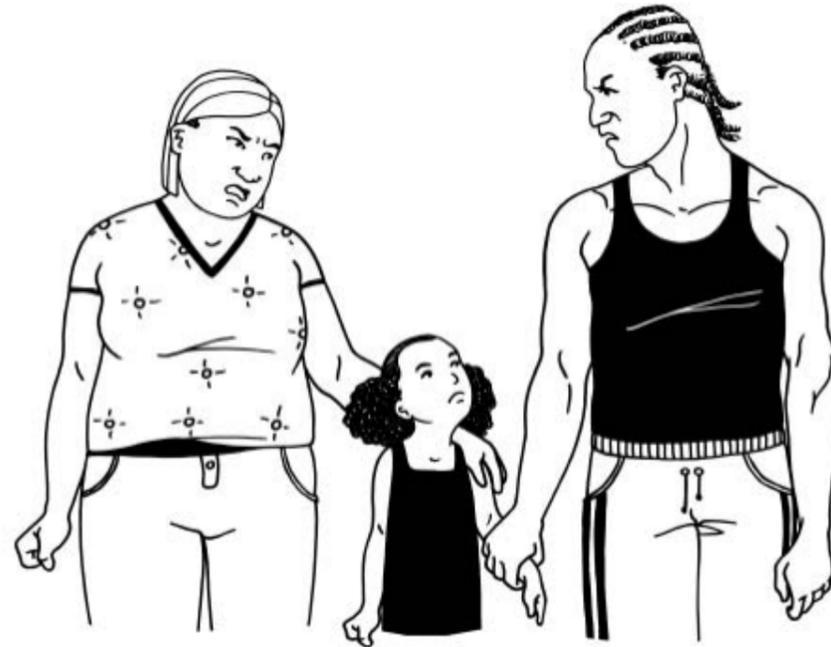
Résidence



Contact



4. On appelle parfois les arrangements pour vivre Résidence et les arrangements pour passer du temps Contact.



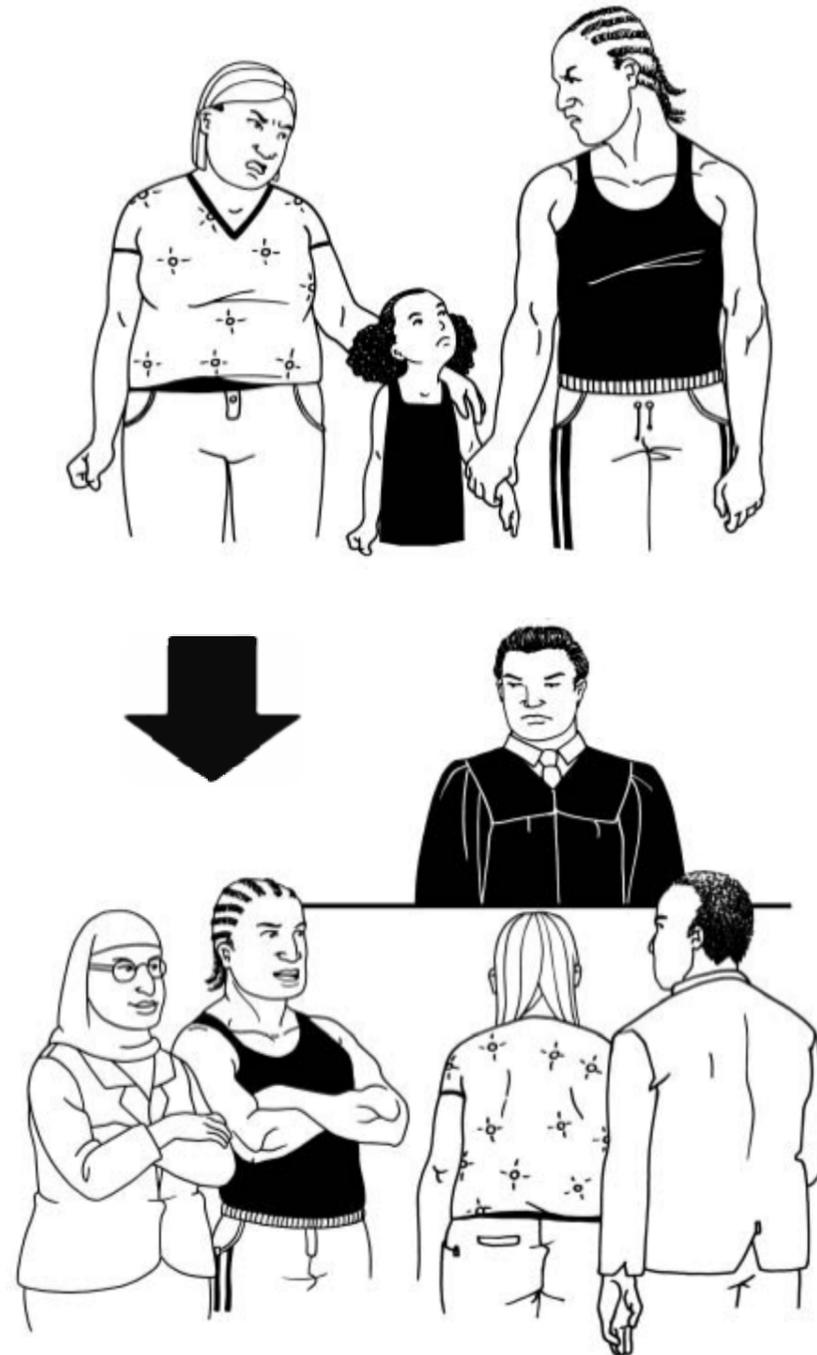
5. Parfois les parents ne peuvent pas se mettre d'accord sur ces décisions, peut-être parce qu'ils ne s'entendent pas bien après la séparation.



6. Peut-être d'autres membres de la famille peuvent aider afin de mettre en place ces arrangements. Ces autres membres de famille voudront continuer à voir les enfants.



7. Parfois les parents ont de l'aide d'une personne qui s'appelle un Médiateur. Ceci arrive lorsque les parents se mettent d'accord afin de rencontrer le Médiateur et essayent d'arriver à une décision commune en ce qui concerne ce qui est meilleur pour leurs enfants. Ils peuvent parler avec le Médiateur en ce qui concerne ce qui les préoccupe au sujet des arrangements pour les enfants.



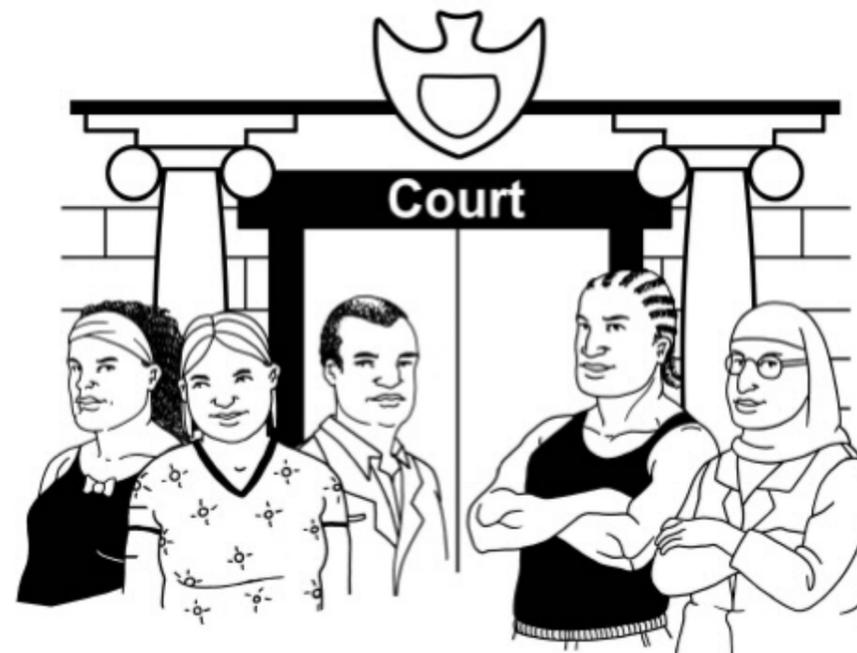
8. Certains parents doivent utiliser une cour afin de prendre des décisions et parfois un juge doit écouter ce que les parents ont à dire et décider comment les parents vont partager la responsabilité d'élever leurs enfants.



9. Les parents qui utilisent la cour peuvent obtenir l'aide d'un conseiller juridique. Vous n'avez pas besoin d'utiliser un conseiller juridique, mais il peut vous aider d'être conseillé en ce qui concerne ce qui va se passer en cour.



10. C'est facile de trouver un conseiller juridique. Les noms de conseillers juridiques peuvent être trouvés dans les Pages Jaunes ou vous pouvez demander à un Bureau de Conseil des Citoyens.



11. Une demande devant la Cour devra être faite. Cela afin que vous puissiez dire ce que vous pensez devrait arriver aux enfants et pourquoi vous voulez que cela arrive. D'habitude, un seul des parents fait une demande et dit quel est le problème. Les deux parents iront devant la Cour.

12. Après que la Cour ait reçue la demande, une date sera fixée pour que les deux parents se rendent devant la Cour afin d'essayer d'arranger les choses. Vous irez avec votre conseiller juridique devant la Cour et vous pouvez amener quelqu'un afin de vous aider. Si vous amenez un ami ou un supporter avec vous, il se peut qu'ils ne pourront aller devant la Cour lorsque vous verrez le juge, mais vous pouvez demander s'ils le peuvent.

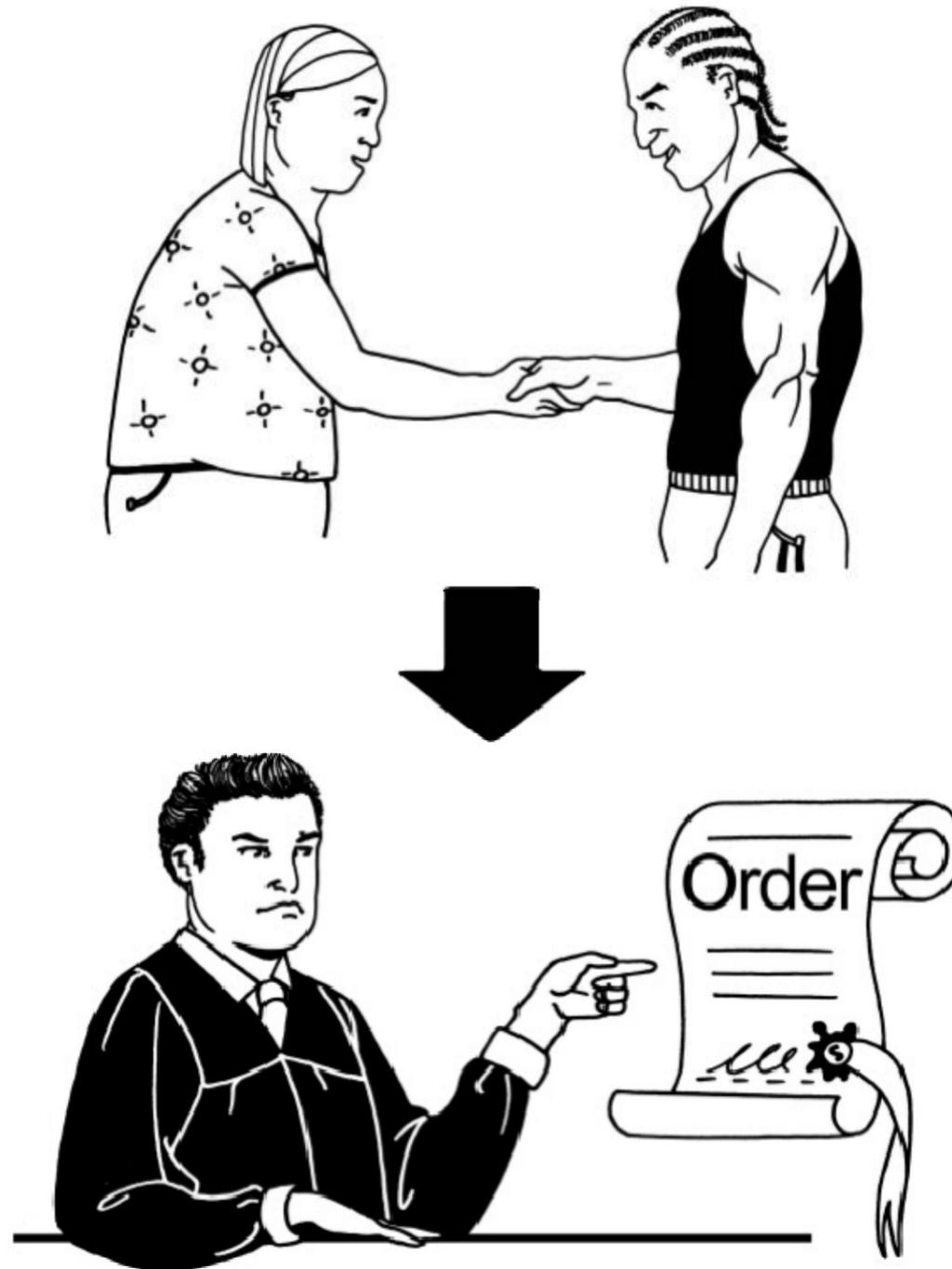


13. Lorsque vous allez devant la Cour pour la première fois, vous rencontrerez sans doute quelqu'un qui s'appelle un officier CAFCASS. Cette personne est ici afin d'entendre ce que chaque parent a à dire en ce qui concerne ce qui devrait arriver aux enfants. L'officier CAFCASS peut faire des suggestions en ce qui concerne ce que les parents pourraient faire.

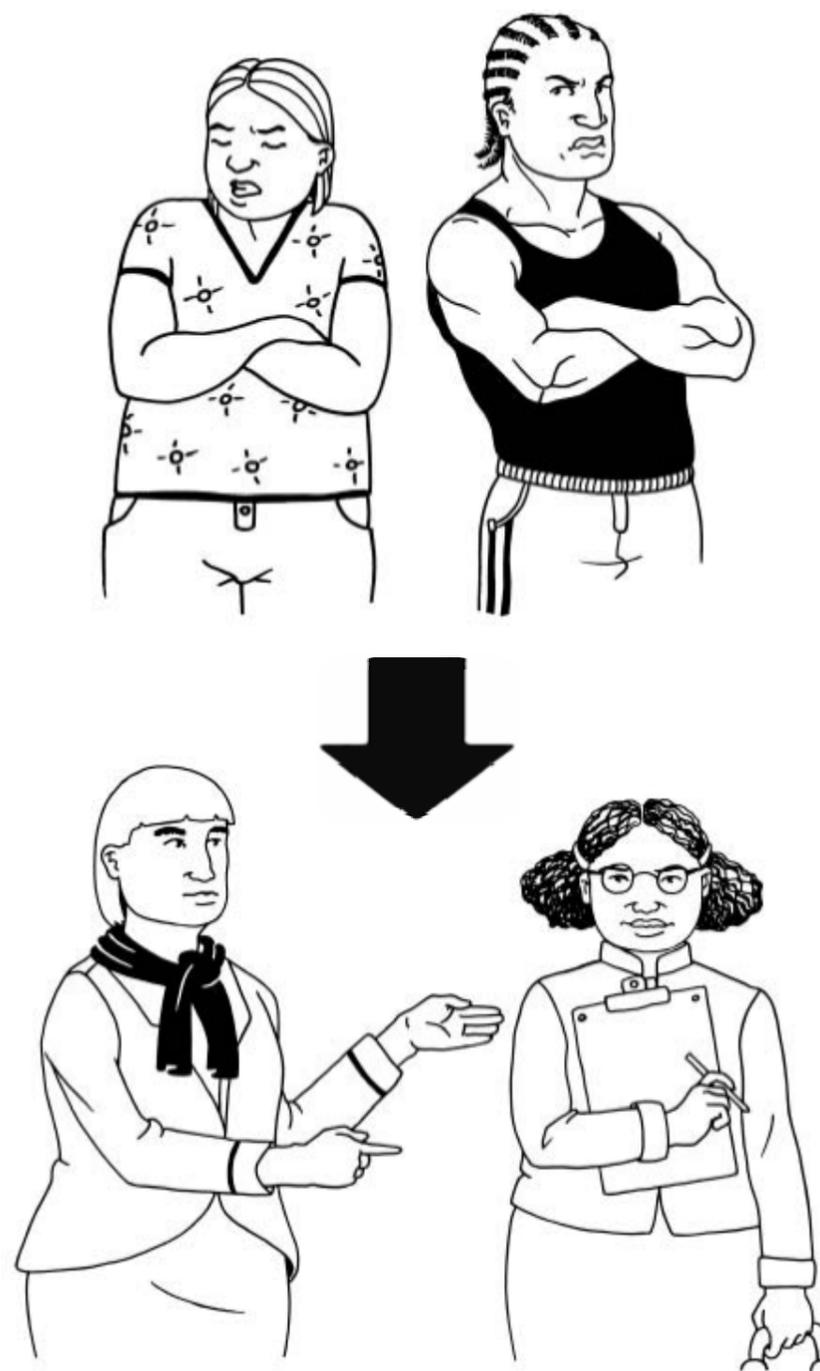
Vous n'avez pas besoin de rencontrer l'autre parent lorsque vous voyez l'officier de la CAFCASS, mais parfois cela peut aider si Maman et Papa se rencontrent dans la même pièce afin de discuter des choses avec l'officier de la CAFCASS. L'officier de la CAFCASS ne prend pas de décisions.



14. Il y aura aussi un juge dans une autre pièce qui voudra savoir ce que les parents demandent. Le juge écouterà ce que l'officier CAFCASS a entendu des parents et le juge pourrait aussi faire quelques suggestions afin ce qui pourrait être fait afin de résoudre le problème.



15. Si maman et papa peuvent se mettre d'accord alors le juge rendra un Ordre afin de certifier cet accord. Si maman et papa ne veulent pas qu'un Ordre soit fait parce qu'ils pensent qu'ils peuvent mettre les arrangements en place sans un ordre, alors le juge sera probablement d'accord et ne fera pas d'ordre.



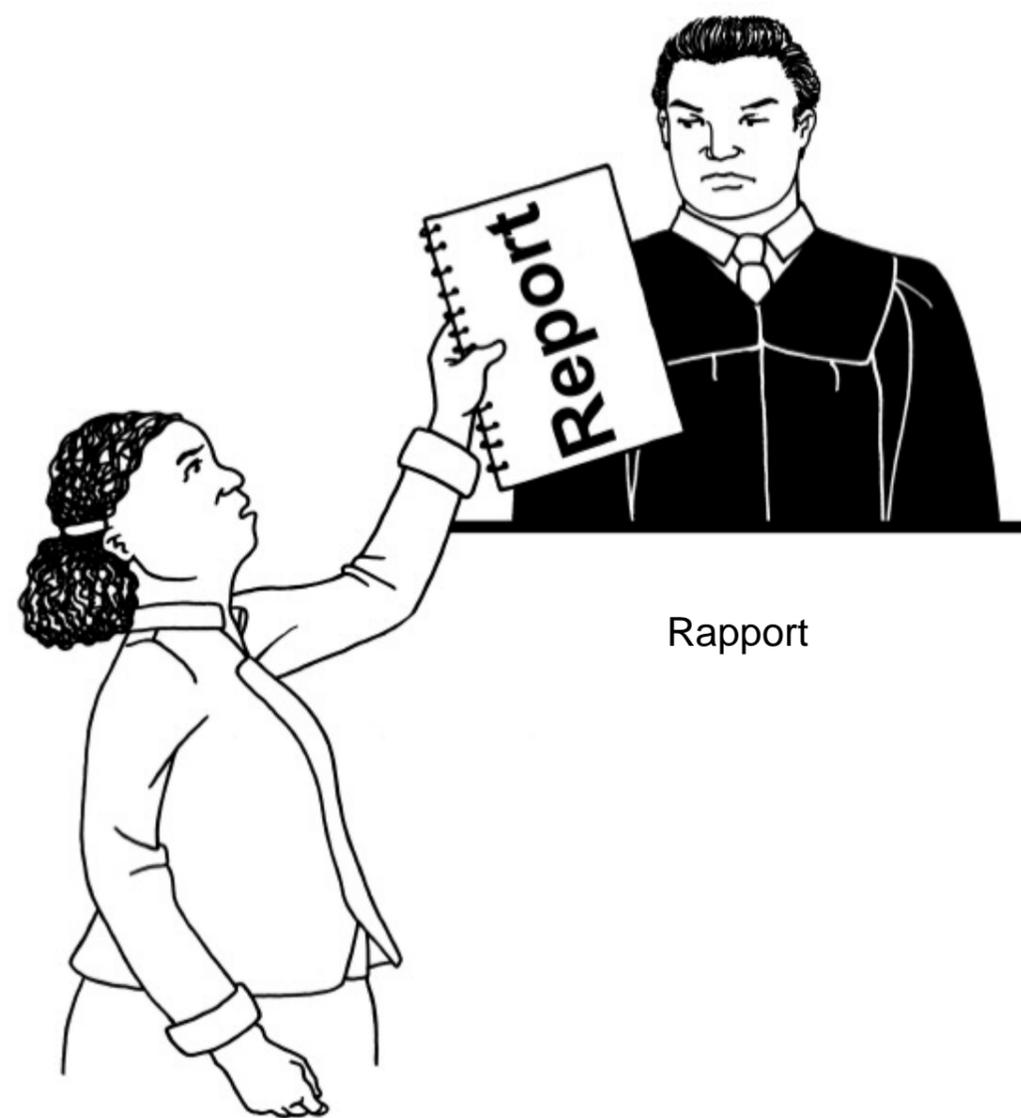
16. Si maman et papa ne peuvent toujours pas se mettre d'accord sur ce qui devrait arriver, alors l'officier CAFCASS écrira les détails de maman et papa et fera les arrangements afin qu'un autre officier CAFCASS puisse voir maman, papa et les enfants.



17. Cet officier de la CAF/CASS viendra voir maman et papa. Ils voudront voir les enfants avec maman et papa.



18. Ils seront en contact avec l'école ou la crèche où vont les enfants et ils peuvent parler avec des personnes comme le visiteur de santé. L'officier de la CAF/CASS peut aussi parler avec d'autres membres de la famille comme mamie ou papy.

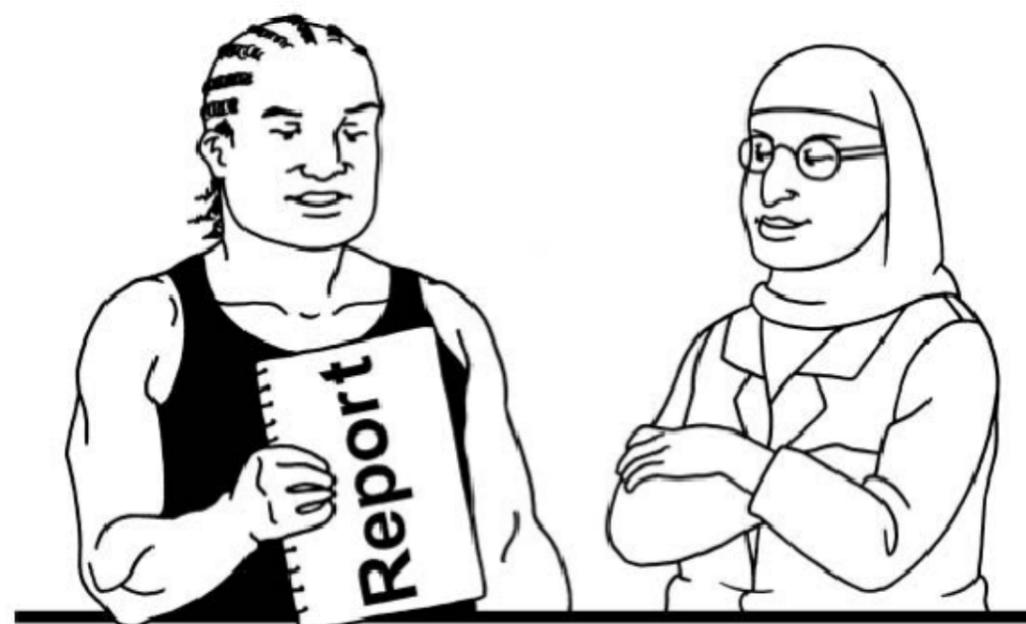


Rapport

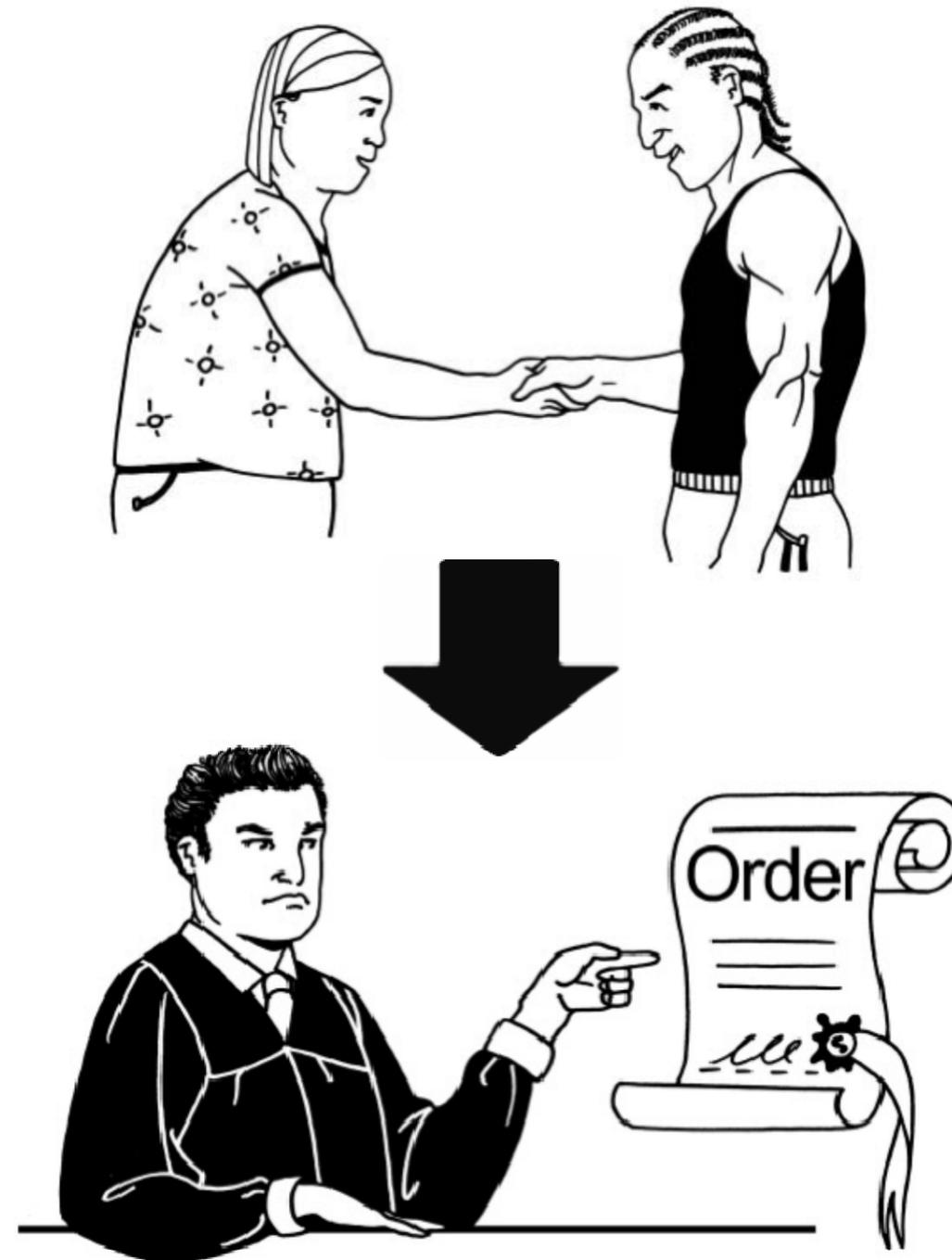
19. L'officier de CAF/CASS écrira alors un rapport. Le Rapport devra dire au juge ce que l'officier de CAF/CASS croit quelle est la réponse au problème en ce qui concerne les arrangements que Maman et Papa doivent prendre pour les enfants.



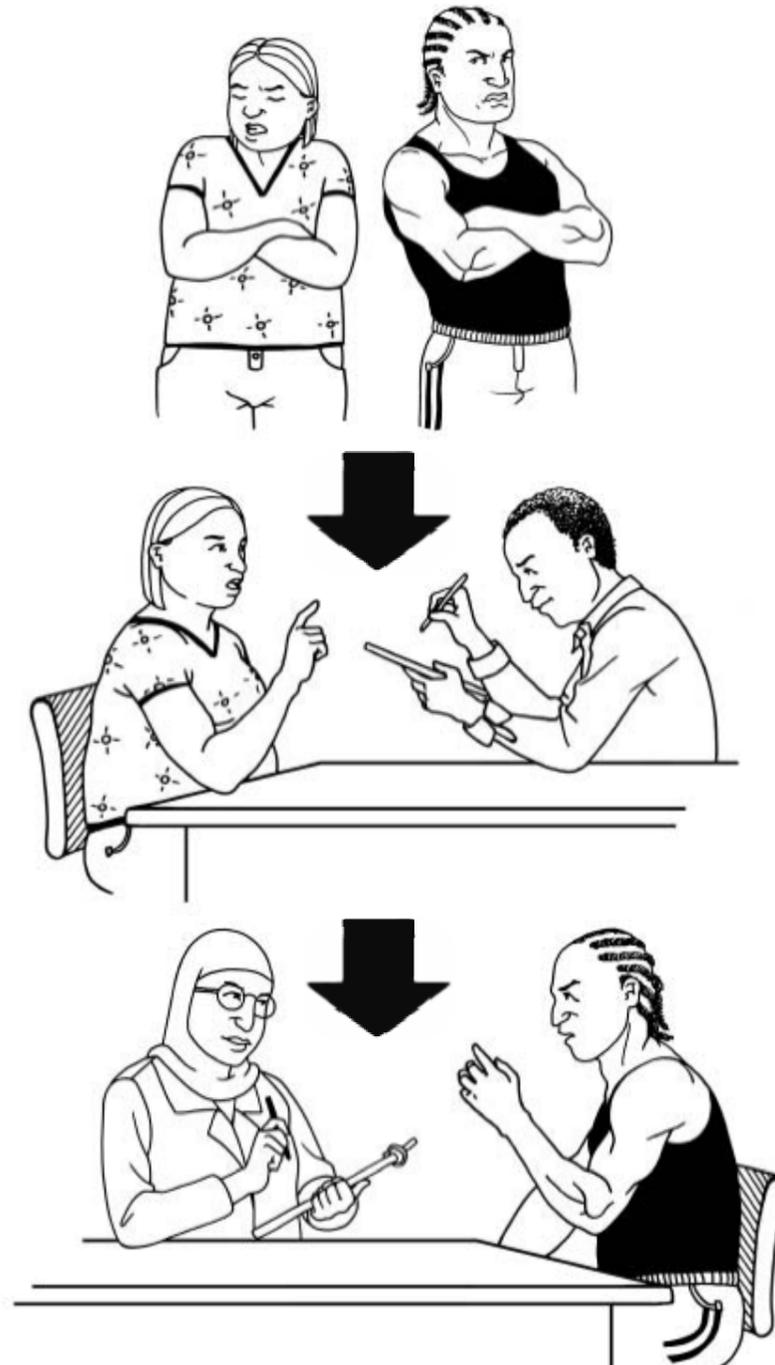
20. La préparation du rapport peut prendre jusqu'à 14 semaines. Après que le rapport est prêt, Maman et Papa iront devant la Cour avec leurs conseillers juridiques afin de voir s'ils peuvent maintenant arriver à un accord pour le meilleur de leurs enfants.



21. Avant d'aller devant la Cour, chacun des parents aura la chance de lire le Rapport avec leur conseiller juridique et de comprendre ce qu'il dit et ce qu'il suggère devrait arriver par la suite.

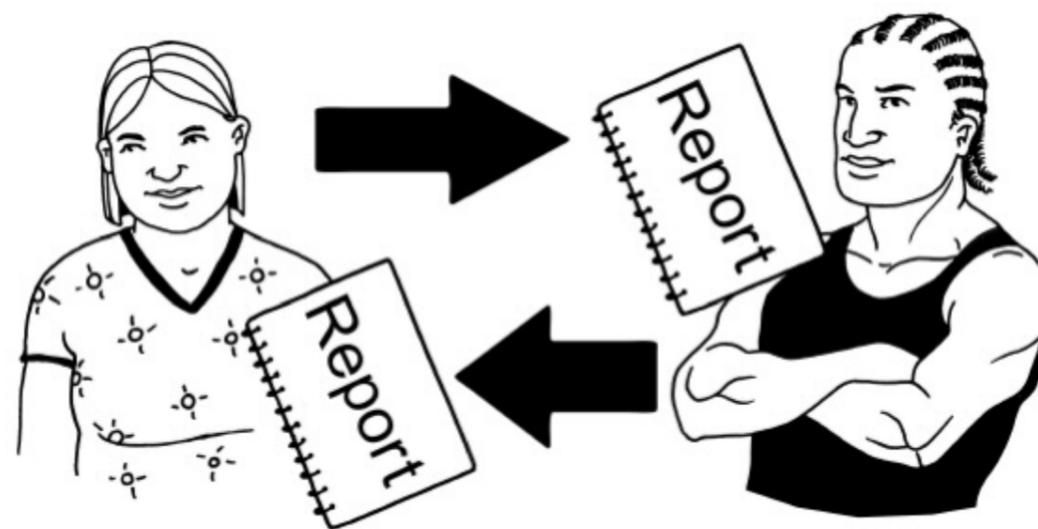


22. Si Maman et Papa sont maintenant d'accord en ce qui concerne les arrangements pour les enfants, par exemple où ils devraient vivre et comment ils verront l'autre parent, le juge pourra alors faire une Ordonnance.



23. S'il n'y a toujours pas d'accord, l'étape suivante sera pour la Cour d'entendre tout ce que Maman, Papa et l'officier de CAF/CASS ont besoin de dire afin d'aider le juge à prendre la décision finale.

Maman et Papa auront chacun à aider leur conseiller juridique afin d'expliquer leurs opinions au juge dans une Déposition. Ceci est votre chance d'expliquer au juge ce que vous voulez qu'il sache. La déposition expliquera ce qui est arrivé dans le passé et ce que vous voulez qu'il arrive dans le futur. Tout ce que vous dites dans la déposition doit être vrai.



24. Lorsque les dépositions sont finies, elles sont envoyées à la Cour et à l'autre conseiller juridique. De cette façon, Maman et Papa (et le juge) peuvent voir ce qui est dit par l'autre parent. Il n'y a aucun secret!



25. Une date sera fixée afin que le juge entende ce que Maman et Papa ont à dire. Cela peut être une longue journée car le juge écoutera Maman et Papa, l'officier de CAF/CASS et toute autre personne considérée par Maman et Papa comme pouvant les aider devant le juge afin d'expliquer ce qu'ils veulent dire.



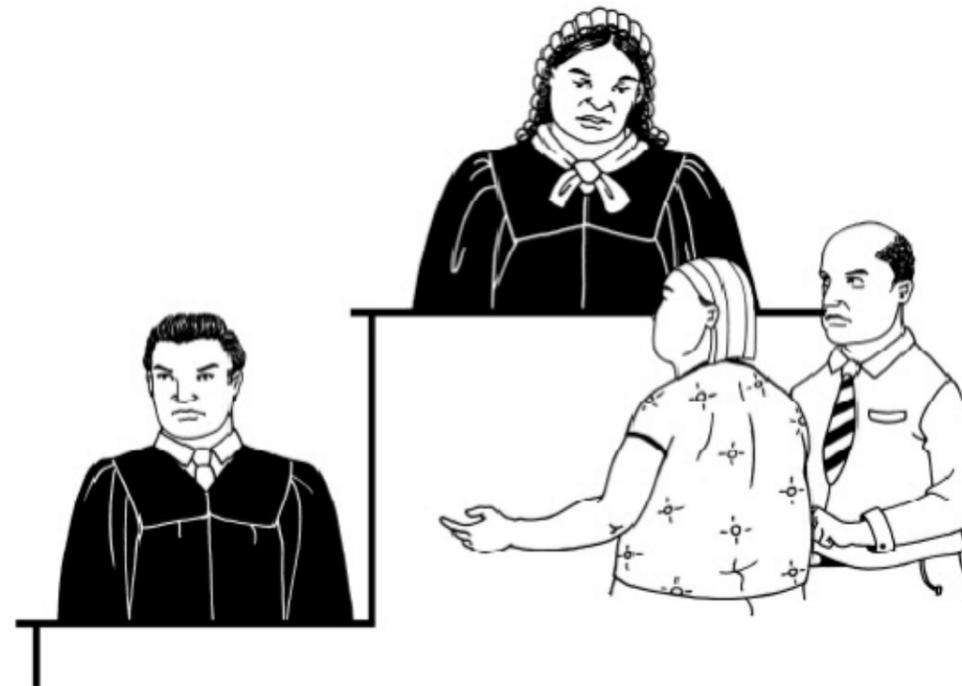
26. Ces autres personnes s'appellent des témoins. N'utilisez des témoins que s'ils aideront et diront des choses que vous ne pouvez pas dire. Vous pouvez recevoir l'aide d'un avocat afin de vous assurer que le juge entendra tout ce que vous avez à dire. Un avocat est un conseiller juridique qui se rend devant la Cour.



27. Lorsque le juge a entendu toute les évidences, une décision sera prise. Le juge rendra un jugement et probablement une ordonnance.

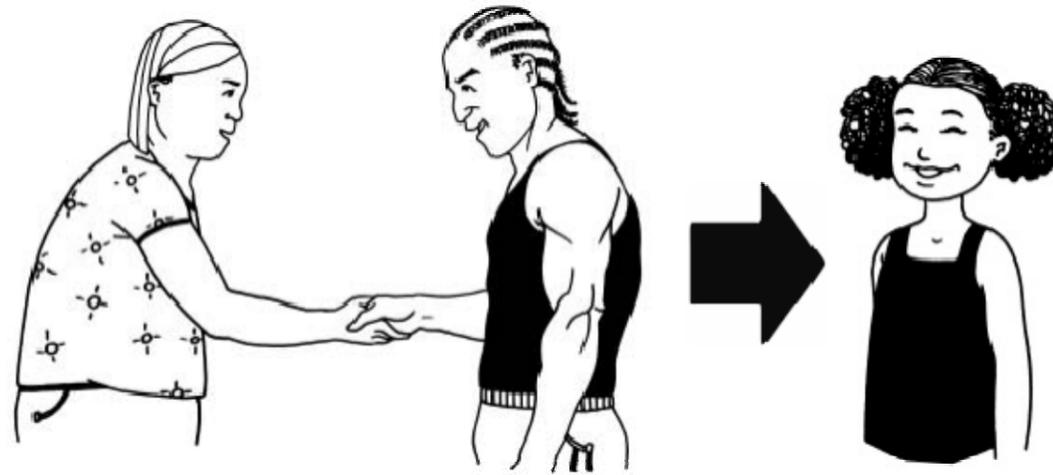


28. Le juge peut donner le jugement par écrit afin que les parents puissent le lire en entier après avec l'aide de leur conseiller juridique et d'un supporter.

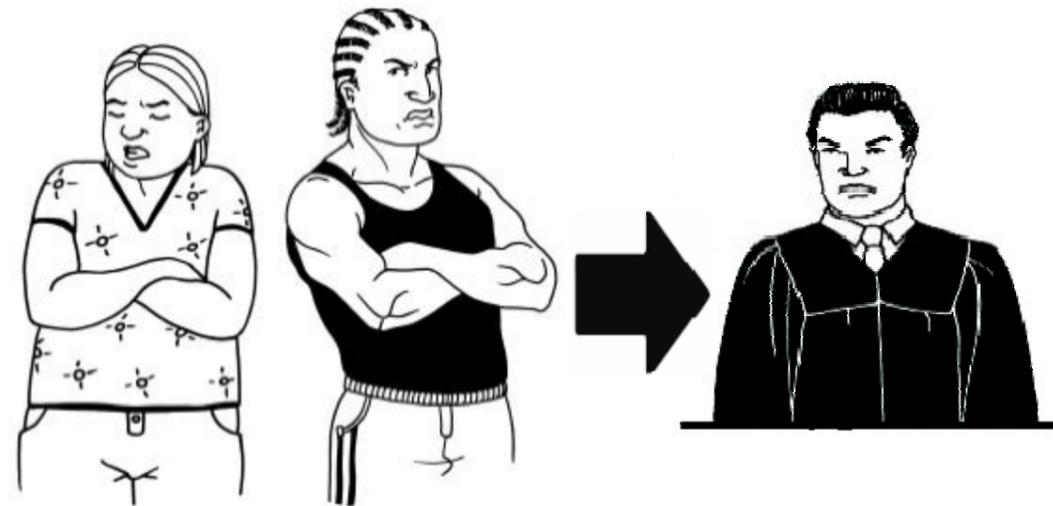


29. L'ordonnance donnera la réponse du juge au problème rencontré par Maman et Papa en ce qui est le mieux pour les enfants. On doit obéir à l'ordonnance. Vous devez faire ce qu'elle dit.

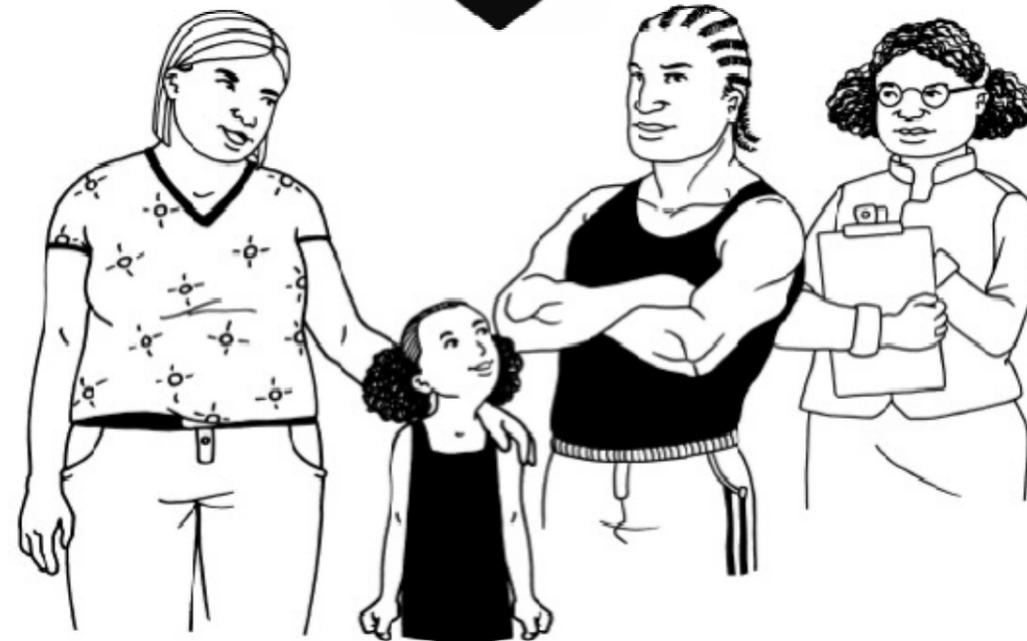
30. Si votre conseiller juridique pense que le juge a pris une mauvaise décision parce que la loi n'a pas été utilisée correctement, il peut alors vous conseiller de faire appel de la décision. Très, très peu de cas vont en appel. Il est rare que les juges prennent une mauvaise décision. Il est possible que vous n'aimerez pas la décision du juge, mais cela ne veut pas dire qu'elle est mauvaise.



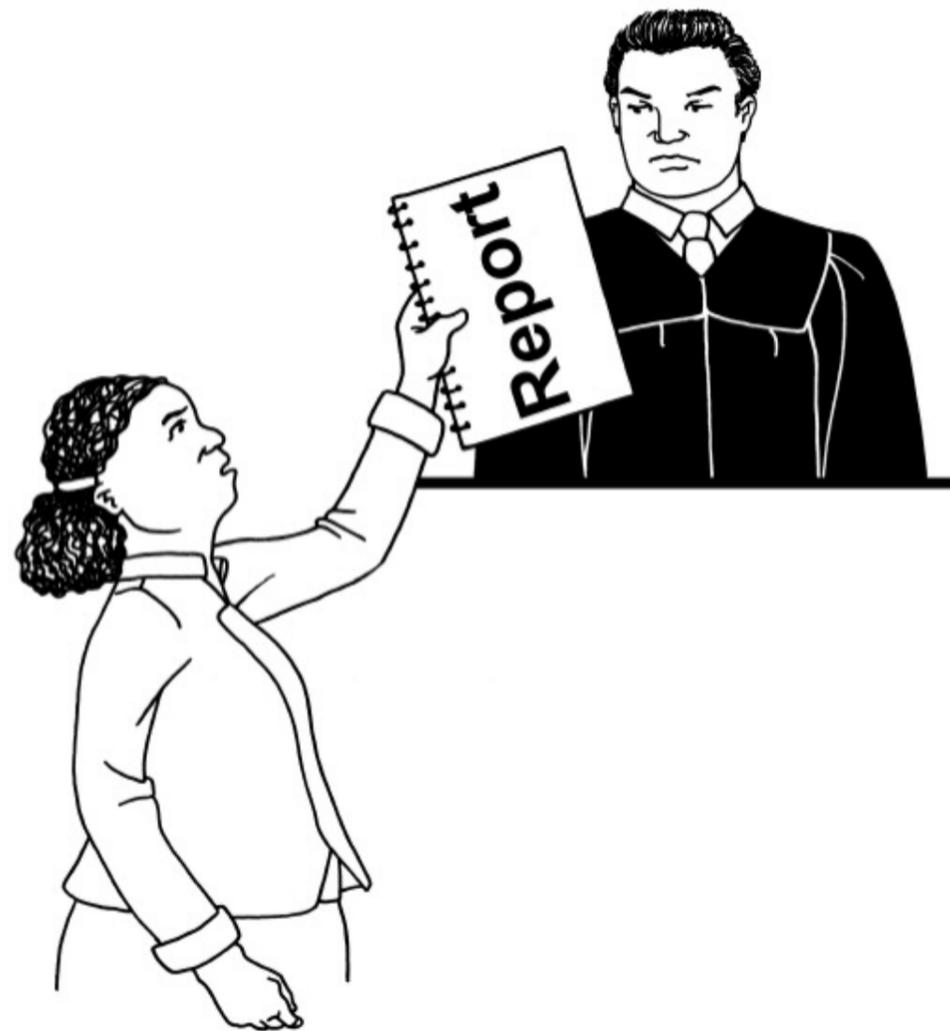
31. C'est maintenant à Maman et Papa de faire en sorte que les arrangements fonctionnent. Si cela marche bien alors tout le monde, surtout les enfants, sont heureux.



32. Si cela ne fonctionne pas bien, alors soit Maman soit Papa peut ramener le cas devant la Cour pour plus d'aide.



33. Le juge ne veut pas que les parents continuent à venir devant la Cour, mais il peut penser qu'il serait bien s'il pouvait observer la famille quelques semaines ou mois après afin de voir si tout marche pour le mieux.



34. Si cela arrive, il y aura alors une revue faite en Cour et un autre rapport de l'officier de la CAF/CASS expliquant au juge ce qui s'est passé. Le juge qui a pris la décision est d'habitude cette personne.

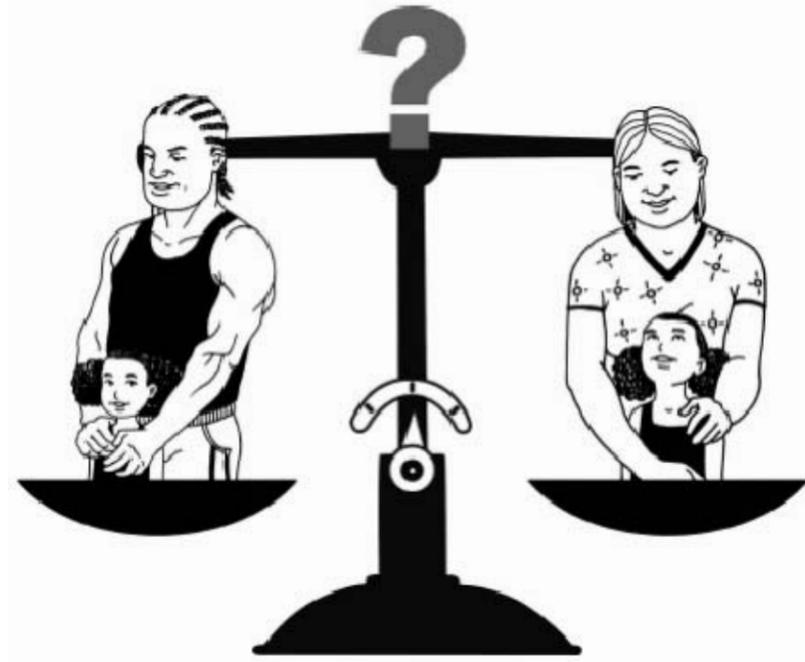


35. Quelles sont les choses qui aident le juge à prendre la décision? Il y a certaines questions que le juge doit demander et a à l'esprit lorsque prend la décision.

Le juge doit toujours faire ce qui est le meilleur pour les enfants.

Le juge doit penser à ce que les enfants disent qu'ils veulent – mais cela dépend toujours de l'âge des enfants et de combien ils peuvent comprendre. Le juge écoute ceci à travers l'officier de la CAF/CASS. Le juge ne rencontre pas les enfants.

Le juge doit penser aux besoins des enfants – le soin, l'éducation dont ils ont besoin, et leurs besoins émotionnels.

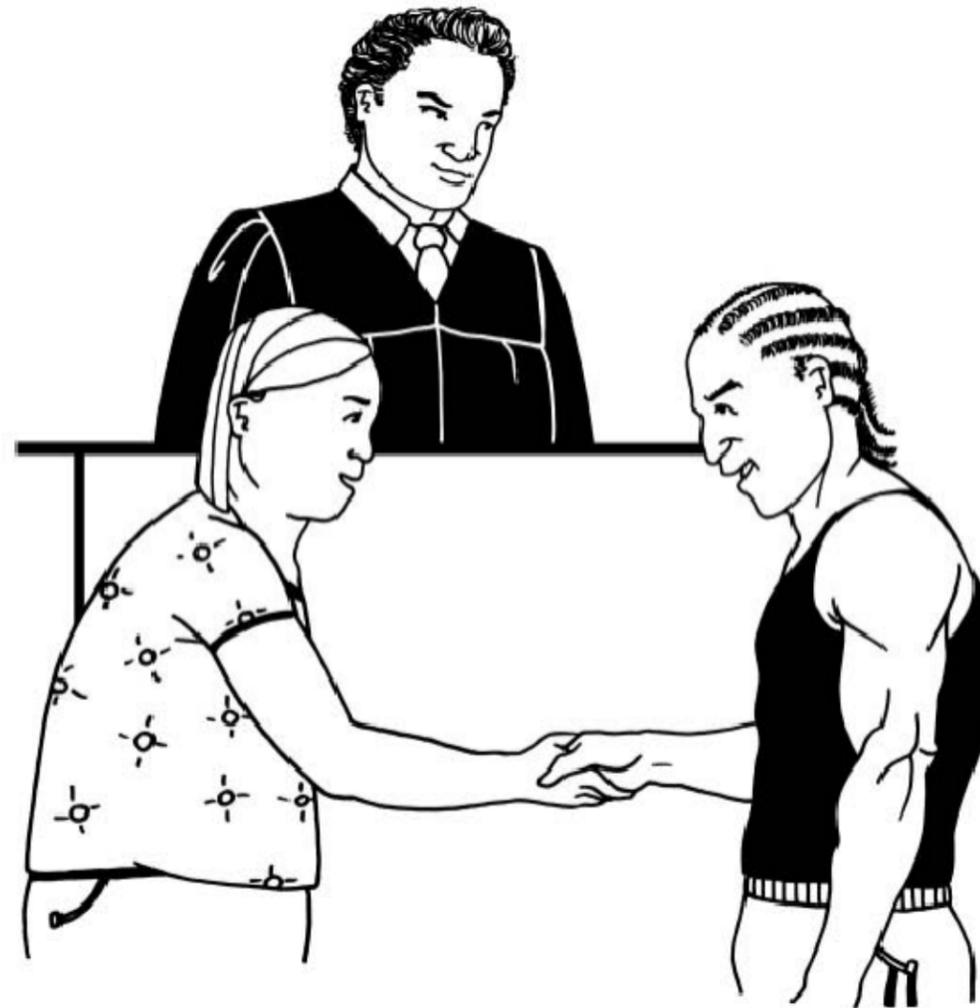


Le juge doit considérer n'importe quel effet qu'un changement peut avoir sur les enfants – un changement peut être difficile surtout lorsque les enfants sont tristes parce que Maman et Papa se sont séparés.

Le juge doit se demander comment chacun des parents sera en mesure de prendre soin des enfants.

Le juge doit décider si les enfants ont souffert d'aucun dommage et qui aurait pu causer ce dommage.

Le juge doit considérer tout ce qui a été dit par l'officier de la CAF/CASS ou par les parents.

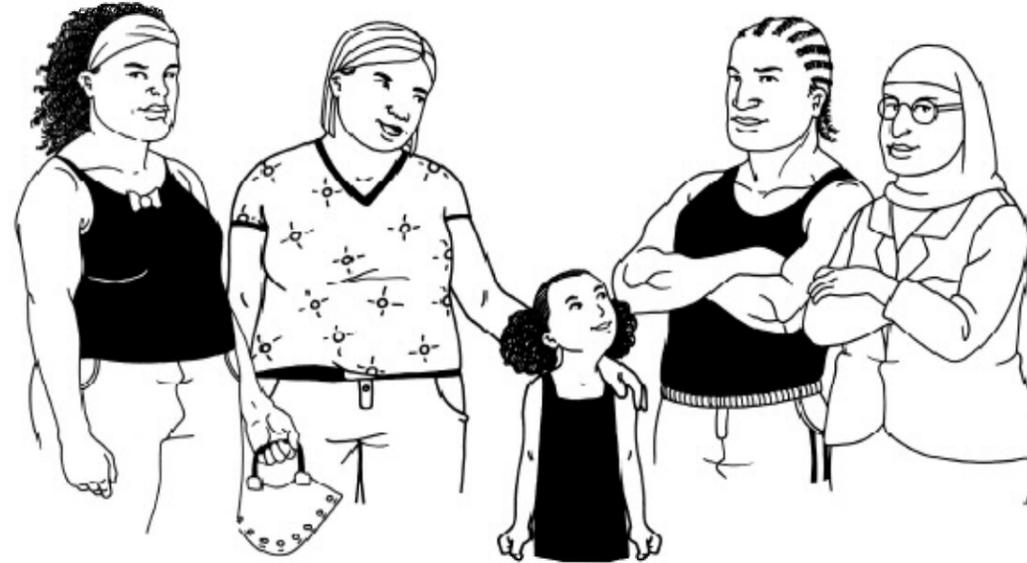


36. Plusieurs parents sont capables de se mettre d'accord même au dernier stade de la Cour et n'ont pas besoin que le juge prenne une décision. C'est ce que le juge veut. Le juge ne veut pas interférer dans la vie d'autres personnes s'ils peuvent faire des arrangements par eux-mêmes.



37. Parlez toujours avec votre conseiller juridique à la fin de la journée afin de comprendre ce qui s'est passé et pourquoi. Assurez-vous que vous comprenez que les arrangements sont pris pour le soin des enfants. Quelles sont les responsabilités de Maman ? Quelles sont les responsabilités de Papa ? Savez-vous les détails de quand les enfants seront avec Maman et de quand ils seront avec Papa ?

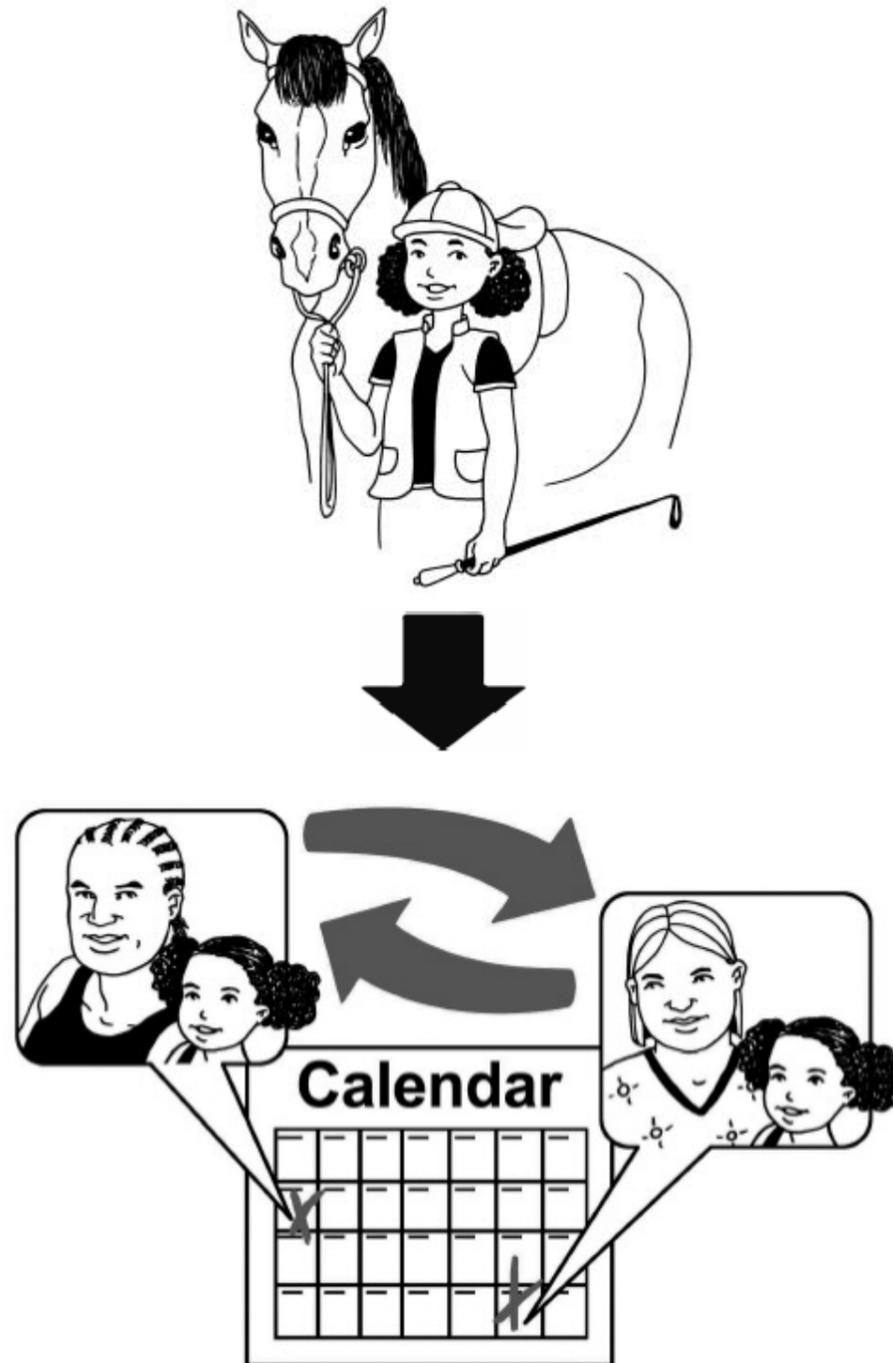
Essayez de coller au modèle afin que tout le monde sache ce qui se passe. Les enfants sont bien plus heureux lorsqu'ils savent ce qui se passe. N'oubliez pas ces jours spéciaux comme les anniversaires et Noël. Ne gâchez pas ces jours pour les enfants en vous disputant sur ces arrangements – mettez-les en place maintenant.



38. Après, c'est à Maman et à Papa de faire en sorte que les arrangements fonctionnent. N'oubliez pas qu'il y a des personnes qui peuvent vous aider si les choses vont mal dans le futur.



39. Vous pouvez toujours utiliser la Cour à nouveau si cela est la meilleure façon de résoudre le problème. Demandez l'aide de votre conseiller juridique.

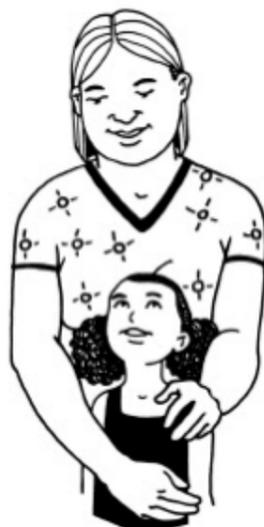


40. N'oubliez pas que lorsque les enfants grandissent, ils auront leurs propres idées au sujet de ce qu'ils veulent faire à l'école ou avec leurs amis. Ils peuvent avoir des activités qu'ils veulent faire à l'école ou avec leurs amis. Ils peuvent vouloir joindre des clubs et avoir des choses à faire les fins de semaine.

Maman et Papa peuvent aider avec ces activités et peuvent partager le plaisir de ces activités. Mais cela peut dire que les arrangements pour les enfants doivent changer.



41. Parfois les enfants ne veulent pas aller voir l'autre parent. Si l'enfant est avec vous, vous devez l'aider à aller voir l'autre parent. Il est possible que vous ayez besoin de comprendre pourquoi ils disent qu'ils ne veulent pas y aller. Essayez de parler avec l'autre parent à ce sujet. Ne vous précipitez pas devant la Cour.



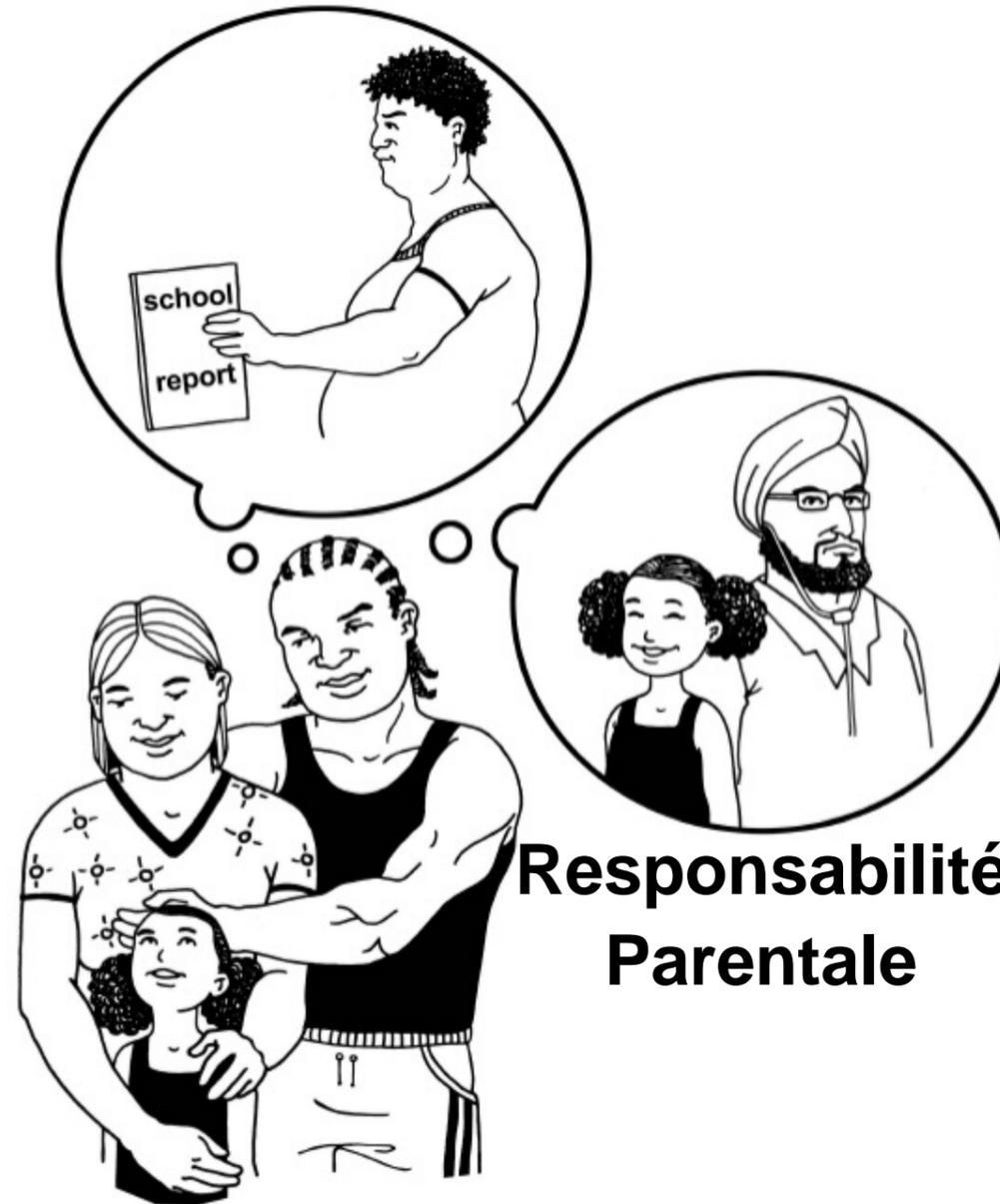
Responsabilité Parentale



Responsabilité Parentale

42. Lorsqu'une femme a un enfant alors, en tant que Maman, elle a des responsabilités envers cet enfant et doit prendre des décisions pour l'enfant. Elle a ce qui s'appelle responsabilité parentale de l'enfant. Elle l'a toujours parce qu'elle est la maman.

Si Papa est marié avec Maman lorsque l'enfant est né, ou s'ils se marient après, alors Papa partage la responsabilité parentale avec Maman. Si Maman et Papa ne sont pas mariés, mais si le bébé est né après décembre 2003 et si Papa est sur le certificat de naissance, alors il a la responsabilité parentale comme Maman.



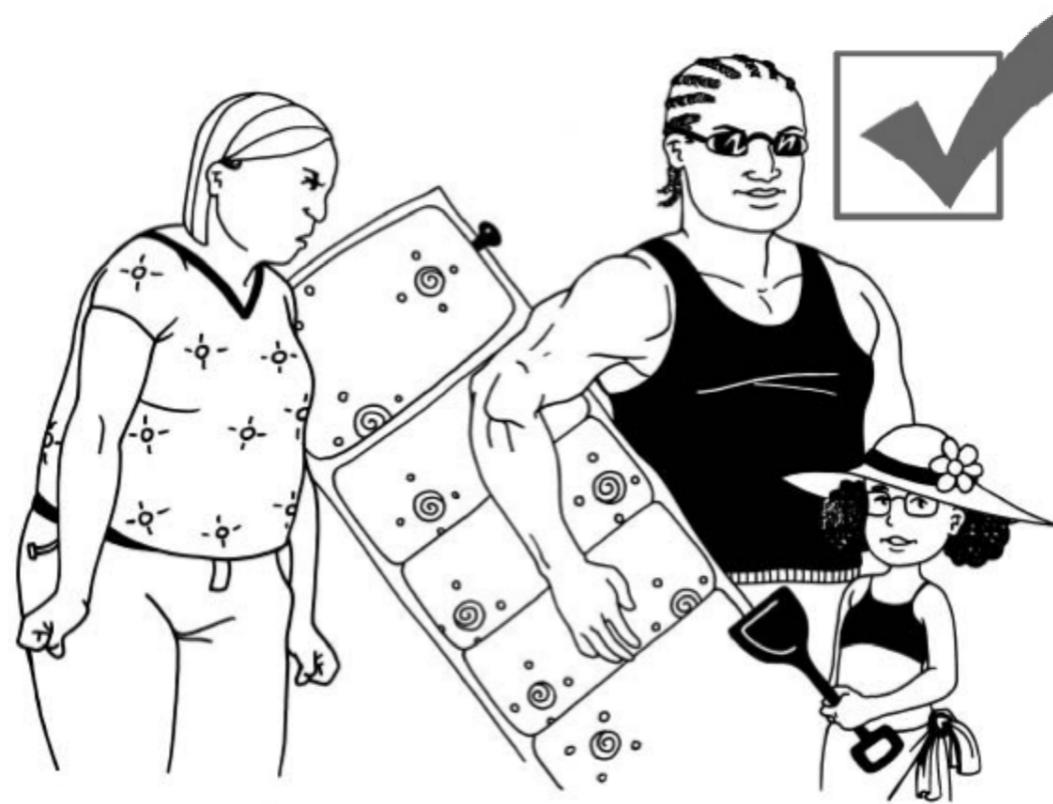
Responsabilité Parentale

Maman et Papa peuvent se mettre d'accord afin de partager la responsabilité parentale en faisant un Accord de Responsabilité Parentale à travers la Cour. Une Cour peut aussi faire une Ordonnance de Responsabilité Parentale pour Papa si Maman et Papa ne peuvent pas se mettre d'accord.

Il est très important pour les pères qui se sont séparés de maman de s'assurer qu'ils ont la responsabilité parentale de l'enfant. Cela veut dire qu'ils peuvent avoir des copies des rapports scolaires et être impliqués dans d'autres décisions dans des choses telles que la santé et l'éducation. Le conseiller juridique de Papa peut aider avec tout ceci.



43. Une Cour peut aussi faire une Ordonnance d'Etapes Interdites. Ceci interdira Maman ou Papa de faire des choses comme changer le nom de l'enfant sans l'accord de l'autre parent. Cela pourrait aussi arrêter Maman ou Papa d'emmener l'enfant en dehors de ce pays sans l'accord de l'autre parent. Ces ordonnances sont faites afin d'empêcher que quelque chose arrive.



44. Et finalement, une cour peut faire une ordonnance permettant que quelque chose puisse se passer. Cela s'appelle une Ordonnance de Problème Spécifique. Cela peut être fait afin que Papa puisse emmener l'enfant en vacance si Maman s'y oppose. L'ordonnance ne sera pas toujours faite. Le juge doit s'assurer que ce que Maman ou Papa veut est le meilleur pour l'enfant.

La Cour est ici afin d'aider Maman et Papa à prendre les meilleures décisions pour l'enfant lorsque, parce que Maman et Papa se sont séparés, ils ne sont pas toujours en mesure de se mettre d'accord.



Words to Pictures

rendu accessible par:

CHANGE

tél: 0113 243 0202

minicom: 0113 243 2225

www.changepeople.co.uk

illustrations © CHANGE 2006

Cette brochure a été produite par:

David Hawkins, avocat

tél: 0114 275 1223

Sarah Jane Lynch, conseillère juridique

tél: 0114 266 6660

Les coûts d'imprimerie de ce livre ont été payés par Wake Smith